

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01495

Numéro SIREN : 518 933 494

Nom ou dénomination : AXEIS 42

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002911

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Z.I. LES LOGES 42340 VEAUCHE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 1 8 9 3 3 4 9 4 0 0 0 1 6 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>		N-1 <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	189	AG	189			
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	75 000	AK	75 000	75 000		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	82 597	AS	33 205	49 392	50 440	
	Autres immobilisations corporelles	AT	189 118	AU	82 822	106 297	111 989	
Immobilisations en cours	AV	64 524	AW		64 524			
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	27	BI		27	27		
TOTAL (II)		BJ	411 455	BK	116 215	295 240	237 456	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	11 959	BM		11 959	6 942
		En cours de production de biens	BN	17 009	BO		17 009	17 115
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	36 680	BY		36 680	39 897
		Autres créances (3)	BZ	263 760	CA		263 760	248 530
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités	CF		CG					
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			3 000	
	TOTAL (III)	CJ	329 408	CK		329 408	315 483	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	740 863	1A	116 215	624 648	552 939	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	27	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :189.000.....)	DA	189 000	189 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	18 900	18 900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	114 751	114 751
	Report à nouveau	DH	(35 400)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(20 149)	(35 400)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	267 102	287 251
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	75 397	65 051
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	196 793	133 415
	Dettes fiscales et sociales	DY	85 207	66 586
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	148	635
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	357 546	265 688
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	624 648	552 939
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	313 350	248 978
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 516	34 507

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
		FA		FB		FC			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*							2 910	
	Production vendue	FD	1 067 400	FE		FF	1 067 400	890 842	
		FG	6 855	FH		FI	6 855	10 842	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 074 255	FK		FL	1 074 255	904 594	
	Production stockée*					FM	(106)	6 170	
	Production immobilisée*					FN	36 497	2 060	
	Subventions d'exploitation					FO		4 828	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	8 586	8 036	
	Autres produits (I) (11)					FQ	12	12	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 119 245	925 700	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		2 910	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	16 710	10 876	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(5 017)	1 296	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	722 761	468 884	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	17 308	24 133	
	Salaires et traitements*					FY	283 881	347 274	
	Charges sociales (10)					FZ	58 960	70 615	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*		GA	29 481	28 734	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE	6 157	4 453	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 130 241	959 174	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(10 997)	(33 474)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	75	26	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	75	26	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 244	9 044	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	9 244	9 044	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(9 169)	(9 018)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(20 166)	(42 491)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :SARL AXEIS 42

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	17		7 893	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			3 427	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	17		11 320	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			4 229	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			4 229	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	17		7 091	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 119 336		937 046	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 139 485		972 446	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(20 149)		(35 400)	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
		IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC				
		RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 586		8 036	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	6 149		4 447	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A9				
		A7				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
DEBLOCAGE SAISIE ATTRIBUTION				17		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42

Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
						Contécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
						3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	75 189	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	72 351	KT		KU	10 246	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	173 147	KW		KX	10 227	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 476	LC		LD	2 268	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	64 524	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	248 974	LO		LP	87 265	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	27	1U		1V			
TOTAL IV					1Q	27	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	324 190	ØH		ØJ	87 265	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CO		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV	75 189	LW	75 189	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	82 597	MK	82 597	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM	183 374	MN	183 374	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	5 744	MT	5 744	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	64 524	NA	64 524	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IV		NG	336 239	NH	336 239	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
		Autres participations					IO		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés					II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	27	2F	27		
TOTAL IV					I3		NJ	27	NK	27		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	411 455	ØL	411 455	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
		1	2			5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B	
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	189	PF		PG		PH	189
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	21 911	QA	11 294	QB		QC	33 205
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	61 934	QE	17 870	QF		QG	79 804
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 701	QM	317	QN		QO	3 018
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	86 546	QV	29 481	QW		QX	116 026
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	86 735	ØP	29 481	ØQ		ØR	116 215

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de autres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	27	UV	27	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	36 680		36 680						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	168		168						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	36 365		36 365					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	220 517		220 517						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	6 711		6 711						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	300 467	VU	300 467	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	5 396		5 396						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	70 002		25 806		44 196				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	196 793		196 793						
Personnel et comptes rattachés		8C	37 833		37 833						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 659		15 659						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	26 853		26 853						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 862		4 862						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	148		148						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	357 546	VZ	313 350		44 196				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	32 742	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	19 158	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9											
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés													WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE					WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG					XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX					XW	
	Amendes et pénalités			WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %									I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									WN		
													WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3	
TOTAL I													WR		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *														WS	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations									WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :			2A									XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												WZ		
													XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.													ZY	
	Majoration d'amortissement *													XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC				
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2	
TOTAL II													XH		
III. RÉSULTAT FISCAL															
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables										bénéfice (I moins II)		XI			
										déficit (II moins I)		XJ	20 149		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL				XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN				XO	
														20 149	

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	63 089
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	63 089
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	20 149
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	83 238

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	17 927
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(35 400)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	(35 400)		Report à nouveau	ZG	(35 400)				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	(35 400)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :										Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	172 946	146 128		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	78 453		XQ	98 954	84 321		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	237 745	73 356		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	13 523	147		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	199 593	164 931		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	722 761	468 884		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	5 980	5 137		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS			9Z	11 328	18 996		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	17 308	24 133		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	224 592	183 238		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	156 251	106 586		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*						OB	272 426			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			
								Si oui cocher 1 Sinon 0			
								ZR	0		
RÉGIME DE GROUPE *	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA			JK	Plus-values à 15 %	JL		
							JM	Plus-values à 19 %	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD			JN	Plus-values à 15 %	JO		
							JP	Plus-values à 19 %	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	5 3 4 0 1 8 5 4 4 0 0 0 1 3			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
❶	❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42

Néant ☒ *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AXEIS 42				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	17
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 074 255
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	1 074 255
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	12
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	36 497
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	4 911
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	8 586
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	17
TOTAL 2				OM	50 023
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	16 710
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	623 807
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	13 709
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	6 157
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	660 384
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	463 894
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	463 894
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 074 255	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 1 8 9 3 3 4 9 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AXEIS 42

ADRESSE (voie) Z.I. LES LOGES 12 ALLEE DE L'ARTISANAT

CODE POSTAL 42340 VILLE VEAUCHE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 890

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination AXEIS GROUPE

N° SIREN (si société établie en France) 534018544 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 890

Adresse : N° Voie Chemin des Epinettes

Code postal 01150 Commune ST SORLIN EN BUGY Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

5 1 8 9 3 3 4 9 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AXEIS 42

ADRESSE (voie)

Z.I. LES LOGES

12 ALLEE DE L'ARTISANAT

CODE POSTAL

42340

VILLE

VEAUCHE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL AXEIS 42		Z.I. LES LOGES 12 ALLEE DE L'ARTISANAT 42340 VEAUCHE	
SIRET	5 1 8 9 3 3 4 9 4 0 0 0 1 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
AXEIS GROUPE Chemin des Epinettes 01150 ST SORLIN EN BUGEY	
SIRET	5 3 4 0 1 8 5 4 4 0 0 0 1 3

B ACTIVITE

Activités exercées	Fabrication de matériel professionnel elect	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	20 149
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ARTHAUD ET ASSOCIES LIMONEST 2 Allée des séquoias Immeuble Le Meltem 69760 LIMONEST Tél: 04 78 83 61 10		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 13/05/2020 Lieu: VEAUCHE
			Qualité et nom du signataire: Gérant
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature 0AROT Florian

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL AXEIS 42

N° SIRET : 51893349400016

Adresse du service des impôts des entreprises 1 RUE MONTAL
où est déposée la déclaration de résultats : 42110 FEURS

Exercice ouvert le : 01012019

clos le : 31122019
Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)	E2	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	

II - DÉDUCTIONS

TOTAL I		E3	
Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)		E4	20 149
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)		E5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY	
	• imposées au taux de 15 %	E6	
	• imposées au taux de 0 %	EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art 210 E, 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II		F1	20 149
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	20 149
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*			
Résultat fiscal	Bénéfice	F6 F8	
	Déficit	F9	20 149

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL AXEIS 42

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 1 RUE MONTAL

42110 FEURS

Exercice ouvert le : 01012019
clos le : 31122019

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	63 089
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	63 089
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	20 149
Total des déficits restant à reporter	H9	83 238

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19% ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			
			(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (art. 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée SARL AXEIS 42
ou du groupe :

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 1 RUE MONTAL
42110 FEURS

SIRET Société intégrée 51893349400016

Exercice ouvert le : 01012019 Clos le : 31122019

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(Résultat d'ensemble)

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	20 149
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquiés A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	20 149
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	20 149

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus values à long terme, afférents à des cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 ES 2020

Page 36

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SARL AXEIS 42

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

1 RUE MONTAL

42110 FEURS

SIRET Société intégrée 51893349400016

Exercice ouvert le : 01012019 clos le : 31122019

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

Néant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes.		FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ	
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH	
TOTAL		FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL		FM		FN	
DEFICIT FL - FK					

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations										
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions				
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ				
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL AXEIS 42

N°SIRET : 5 1 8 9 3 3 4 9 4 0 0 0 1 6

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 1 RUE MONTAL
42110 FEURS

Exercice ouvert le : 01012019 clos le : 31122019

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou Déficit : 2058 A ligne XJ) 6	(20 149)	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12 13		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE D CLARANT

Dénomination de la société mère :																																			
SIREN de la société mère :																																			
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										SARL AXEIS 42																									
SIREN de la société intégrée :										5	1	8	9	3	3	4	9	4																	
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										1 RUE MONTAL 42110 FEURS																									
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	1	9	Clos le :										3	1	1	2	2	0	1	9
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble										Montants déduits du résultat d'ensemble															
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2)																				MB															
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC										MD															
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																									
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)										MJ										MK															
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML										MO															
TOTAL										MP										MQ															

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	189	189				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	75 000		75 000	75 000		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	82 597	33 205	49 392	50 440	-1 048	-2.08
	Autres immobilisations corporelles	189 118	82 822	106 297	111 989	-5 692	-5.08
	Immobilisations en cours	64 524		64 524		64 524	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	27		27	27		
	Total II	411 455	116 215	295 240	237 456	57 784	24.33
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	11 959		11 959	6 942	5 017	72.27
	En-cours de production de biens	17 009		17 009	17 115	-106	-0.62
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	36 680		36 680	39 897	-3 217	-8.06
	Autres créances	263 760		263 760	248 530	15 231	6.13
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)				3 000	-3 000	-100.00
	Total III	329 408		329 408	315 483	13 925	4.41
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	740 863	116 215	624 648	552 939	71 709	12.97

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 189 000)	189 000	189 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	18 900	18 900		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	114 751	114 751		
	Report à nouveau	-35 400		-35 400	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-20 149	-35 400	15 251	43.08
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	267 102	287 251	-20 149	-7.01
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	70 041	56 443	13 597	24.09
	Concours bancaires courants	5 357	8 608	-3 251	-37.77
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 793	133 415	63 378	47.50
	Dettes fiscales et sociales	85 207	66 586	18 621	27.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	148	635	-487	-76.65
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	357 546	265 688	91 858	34.57
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	624 648	552 939	71 709	12.97
		313 350	248 978		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises				2 910		-2 910	-100.00
Production vendue de biens	1 067 400		1 067 400	890 842		176 558	19.82
Production vendue de services	6 855		6 855	10 842		-3 987	-36.77
Chiffre d'affaires NET	1 074 255		1 074 255	904 594		169 661	18.76
Production stockée			-106	6 170		-6 276	-101.71
Production immobilisée			36 497	2 060		34 437	NS
Subventions d'exploitation				4 828		-4 828	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 586	8 036		551	6.85
Autres produits			12	12		-0	-3.36
Total des Produits d'exploitation (I)			1 119 245	925 700		193 545	20.91
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises				2 910		-2 910	-100.00
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			16 710	10 876		5 834	53.64
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-5 017	1 296		-6 312	-487.25
Autres achats et charges externes *			722 761	468 884		253 878	54.15
Impôts, taxes et versements assimilés			17 308	24 133		-6 825	-28.28
Salaires et traitements			283 881	347 274		-63 393	-18.25
Charges sociales			58 960	70 615		-11 655	-16.51
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			29 481	28 734		746	2.60
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			6 157	4 453		1 704	38.27
Total des Charges d'exploitation (II)			1 130 241	959 174		171 068	17.83
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-10 997	-33 474		22 477	67.15
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	75	26	48	184.33
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	75	26	48	184.33
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 244	9 044	200	2.21
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 244	9 044	200	2.21
2. Résultat financier (V-VI)	-9 169	-9 018	-151	-1.68
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-20 166	-42 491	22 326	52.54
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17	7 893	-7 876	-99.79
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 427	-3 427	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	17	11 320	-11 303	-99.85
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 229	-4 229	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		4 229	-4 229	-100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	17	7 091	-7 075	-99.77
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 119 336	937 046	182 290	19.45
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 139 485	972 446	167 039	17.18
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-20 149	-35 400	15 251	43.08

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 CONC.DROITS SIM.BREV.LIC.MARQ.	189	189		
28050000 AMORT.CONC.BREV.LICENCES	-189	-189		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 000	75 000		
20800000 AUTRES IMMO.INCORPORELLES	75 000	75 000		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	49 392	50 440	-1 048	-2.08
21500000 INST.TECH.MATERIEL & OUTILLAGE	82 597	72 351	10 246	14.16
28150000 AMORT.INST.TECH.MAT.& OUTIL.	-33 205	-21 911	-11 294	-51.54
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 297	111 989	-5 692	-5.08
21810000 INST.GEN.AGENC.AMENAG.DIVERS	183 374	173 147	10 227	5.91
21830000 MATERIEL DE BUREAU & INFORMAT.	5 744	3 476	2 268	65.24
28181000 AMORT.INST.GEN.AG.AM.DIVERS	-79 804	-61 934	-17 870	-28.85
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & INFO.	-3 018	-2 701	-317	-11.73
IMMOBILISATIONS EN COURS	64 524		64 524	
23100000 IMMOBILISATIONS CORP.EN COURSS	64 524		64 524	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27	27		
27500000 CAUTION	27	27		
Total II	295 240	237 456	57 784	24.33
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	11 959	6 942	5 017	72.27
31000000 STOCKS DE MATIERES PREMIERES	11 959	6 942	5 017	72.27
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	17 009	17 115	-106	-0.62
33000000 STOCKS EN COURS PROD.DE BIENS	17 009	17 115	-106	-0.62
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	36 680	39 897	-3 217	-8.06
41100000 CLIENTS ENCAISSEMENTS 20%	36 680	34 417	2 263	6.57
41810000 CLIENTS FACT A ETABLIR		5 480	-5 480	NS
AUTRES CREANCES	263 760	248 530	15 231	6.13
40100000 FOURNISSEURS	6 711	3 140	3 571	113.72
40980000 RAB.REM.RISTOURNES A OBTENIR		95	-95	NS
42500000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	168		168	
44562000 TVA DEDUCTIBLE / IMMOB.		795	-795	NS
44566000 TVA DEDUCT./AUT.BIENS ET SERV.	26 827	18 778	8 049	42.87
44586000 TVA S/ FACT NON PARVENUE	889	1 748	-859	-49.12
44588100 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER	8 648		8 648	
45100020 AXEIS GROUPE AVANCE TRESO	220 517	204 177	16 339	8.00
45100400 AXEIS GROUPE IF		19 796	-19 796	NS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		3 000	-3 000	-100.00
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		3 000	-3 000	NS
Total III	329 408	315 483	13 925	4.41
TOTAL GENERAL	624 648	552 939	71 709	12.97

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CAPITAL	189 000	189 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	189 000	189 000		
RESERVE LEGALE	18 900	18 900		
10610000 RESERVE LEGALE	18 900	18 900		
AUTRES RESERVES	114 751	114 751		
10680000 AUTRES RESERVES	114 751	114 751		
REPORT A NOUVEAU	-35 400		-35 400	
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-35 400		-35 400	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-20 149	-35 400	15 251	43.08
Total I	267 102	287 251	-20 149	-7.01
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	70 041	56 443	13 597	24.09
16420000 EMPRUNT CIC 80K€	40 500	56 418	-15 919	-28.22
16430000 EMPRUNT CIC 50K€	29 502		29 502	
16884000 INT.COUR./EMP.ETS CREDIT	39	25	14	54.82
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	5 357	8 608	-3 251	-37.77
51200000 CIC LYONNAISE DE BANQUE	4 516	7 984	-3 468	-43.44
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	841	624	217	34.86
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	196 793	133 415	63 378	47.50
40100000 FOURNISSEURS	191 203	122 090	69 113	56.61
40810000 FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE	5 590	11 325	-5 735	-50.64
DETTES FISCALES ET SOCIALES	85 207	66 586	18 621	27.97
42100000 REMUNERATIONS DUES	23 300	12 601	10 698	84.90
42820000 DETTES PROV.CONGES A PAYER	14 533	13 910	623	4.48
43100000 URSSAF	9 986	6 407	3 579	55.87
43730000 CSSE RETRAITE A3M MALAKOFF MED	2 144	1 749	395	22.57
43750000 MUTUELLE ENTREPRISE	134	1 011	-877	-86.74
43820000 CHARGES SOC./CONGES A PAYER	3 394	3 895	-501	-12.85
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE (IR)	283		283	
44550000 TAXE / CA A DECAISSER	13 454	14 662	-1 208	-8.24
44571100 TVA COLLECTEE 20%	6 102	5 733	369	6.43
44587000 TVA SUR FACT A ETABLIR		899	-899	NS
44588000 TVA A REGULARISER	7 297	412	6 885	NS
44860000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	2 985	253	2 732	NS
44861000 TAXE D'APPRENTISSAGE		2 243	-2 243	NS
44862000 TAXES FORMATION CONTINUE	1 595	2 810	-1 215	-43.25
AUTRES DETTES	148	635	-487	-76.65
41980000 RAB.REM.RISTOURNES A ACCORDER		635	-635	NS
46730000 FRAIS SALARIES	141		141	
46864000	8		8	
Total IV	357 546	265 688	91 858	34.57
TOTAL GENERAL	624 648	552 939	71 709	12.97

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES			2 910		-2 910	-100.00
70700000 VENTES DE MARCHANDISES			2 910		-2 910	NS
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	1 067 400		890 842		176 558	19.82
70110000 VENTE DE PRODUITS FINIS 20%	1 066 983		890 420		176 563	19.83
70300000 VENTES PRODUITS RESIDUELS EXO	417		422		-5	-1.18
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	6 855		10 842		-3 987	-36.77
70610000 PRESTATIONS DE SERVICES 20%			5 511		-5 511	NS
70620000 SOUS-TRAITANCE -PRESTA -INTERN			1 233		-1 233	NS
70850000 FRAIS TRANSPORTEUR EXTERIEUR	6 855		4 098		2 757	67.28
Chiffre d'affaires NET	1 074 255		904 594		169 661	18.76
PRODUCTION STOCKEE	-106		6 170		-6 276	-101.71
71330000 VARIATION PROD.EN COURS	-106		6 170		-6 276	NS
PRODUCTION IMMOBILISEE	36 497		2 060		34 437	NS
72000000 PRODUCTION IMMOBILISEE	36 497		2 060		34 437	NS
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			4 828		-4 828	-100.00
74000000 SUBVENTIONS EXPLOITATION			4 828		-4 828	NS
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	8 586		8 036		551	6.85
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES EXPLOIT.	8 586		8 036		551	6.85
AUTRES PRODUITS	12		12		-0	-3.36
75800000 PRODUITS DIVERS DE G° COURANTE	12		12		-0	-3.36
Total des Produits d'exploitation	1 119 245		925 700		193 545	20.91
ACHATS DE MARCHANDISES			2 910		-2 910	-100.00
60700000 ACHATS DE MARCHANDISES			2 910		-2 910	NS
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	16 710		10 876		5 834	53.64
60100000 ACHATS MATIERES PREMIERES	5 744		2 464		3 280	133.11
60260000 EMBALLAGES SUR VENTES	10 753		8 374		2 378	28.40
60800000 FRAIS ACCESSOIRES FACTURE	214		38		176	461.75
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	-5 017		1 296		-6 312	-487.25
60310000 VAR.STOCKS MATIERES PREMIERES	-5 017		1 296		-6 312	NS
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	722 761		468 884		253 878	54.15
60400000 SOUS-TRAITANCE - PRESTA SERVIC	3 851		2 128		1 723	80.94
60430000 SOUS-TRAITANCE-PRESTA-INTERNE	25 095				25 095	
60611000 ELECTRICITE	16 172		4 720		11 452	242.60
60612000 EAU	810		779		30	3.89
60613000 GAZ	14 795		10 153		4 642	45.72
60615000 CARBURANT			85		-85	NS
60630000 PETIT EQUIPEMENT PROD	7 737		7 094		643	9.07
60632000 FOURNITURES D'ENTRETIEN	677		1 271		-594	-46.71
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 182		2 842		340	11.97
60680000 VETEMENTS DE TRAVAIL	2 258		1 375		883	64.19
61110000 SOUS-TRAITANCE HOLDING	144 000		144 000			
61321000 LOCATION IMMOBILIER	78 453		74 995		3 458	4.61

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61350000 LOCATION BENNES	13 460	8 472	4 988	58.88
61351000 LOCATION MAT TRANSPORT CHARIOT	6 792		6 792	
61353000 LOCATIONS INFORMATIQUES	249	249		
61354000 LOCATIONS (-6 MOIS)		605	-605	NS
61521000 ENTRETIEN IMMOBILIER	4 118	4 014	103	2.57
61522000 CONTRAT VERIFICATION IMMOBILIE	1 094	1 038	57	5.46
61550000 REPARATION/ENTRETIEN MOBILIER	7 647	852	6 795	797.45
61552000 ENTRETIEN VEHICULES	5 642	8 766	-3 124	-35.64
61660000 ASSURANCE SUR EMPRUNT	51		51	
61690000 ASSURANCE DECES	225	220	4	1.99
62100000 PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTR.	237 745	73 356	164 389	224.10
62263000 HONORAIRES CABINET DE RECRUTEM	8 315		8 315	
62265000 HONORAIRES SOCIAL	5 163		5 163	
62270000 FRAIS D'ACTES	45	147	-102	-69.19
62400000 TRANSPORTS EXT SUR ACHATS	823	520	302	58.12
62420000 TRANSPORT EXT SUR VENTES	126 970	118 345	8 625	7.29
62500000 FRAIS DE TRANSPORT	1 837		1 837	
62510000 FRAIS HEBERGEMENT	1 345		1 345	
62510100 PEAGES	52	23	29	122.36
62510400 FRAIS KM SALARIES	362	709	-347	-48.92
62560000 RESTAURANT SALARIES	648	366	282	76.91
62570000 MISSIONS RECEPTIONS	379		379	
62600000 FRAIS POSTAUX	26		26	
62630000 BOUYGUES TELECOM MOBILE		245	-245	NS
62640000 ORANGE INTERNET	1 383	713	669	93.88
62700000 SERVICES BANCAIRES	1 360	799	561	70.21
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17 308	24 133	-6 825	-28.28
63330000 FORMATION CONTINUE	3 328	2 810	519	18.46
63332000 FORMATION SALARIES	2 000	5 155	-3 155	-61.20
63350000 TAXE APPRENTISSAGE		2 243	-2 243	NS
63511000 CET (CVAE + CFE)	5 980	5 137	843	16.41
63512000 TAXE FONCIERE	6 000	8 788	-2 788	-31.73
SALAIRES ET TRAITEMENTS	283 881	347 274	-63 393	-18.25
64110000 REMUNERATIN PERSONNEL/SAL BRUT	258 689	312 150	-53 460	-17.13
64111000 PRIME	13 737	17 778	-4 042	-22.73
64120000 CONGES PAYES PRIS	623	7 987	-7 364	-92.20
64130000 INDEMNITE RUPTURE CONV.	10 832	9 359	1 473	15.74
CHARGES SOCIALES	58 960	70 615	-11 655	-16.51
64510000 COTISATION URSSAF	37 826	51 708	-13 882	-26.85
64520000 MUTUELLE ENTREPRISE	1 191	1 758	-568	-32.28
64530000 RETRAITE MEDERIC MALAKOFF	8 567	19 301	-10 734	-55.62
64540000 ASSEDIC	9 945	13 857	-3 912	-28.23
64580000 PROVISION / CP	-501	2 266	-2 766	NS
64710000 CADEAUX AUX PERSONNELS	725	115	610	529.78
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 208	1 406	-198	-14.11
64900000 C.I.C.E		-19 796	19 796	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	29 481	28 734	746	2.60
68112000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	29 481	28 734	746	2.60

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
AUTRES CHARGES	6 157	4 453	1 704	38.27
65100000 REDEVANCES	6 149	4 447	1 702	38.28
65800000 CHARGES DE GESTION DIVERSES	8	6	2	32.89
Total des Charges d'exploitation	1 130 241	959 174	171 068	17.83
Résultat d'exploitation	-10 997	-33 474	22 477	67.15
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	75	26	48	184.33
76500000 ESCOMPTE OBTENUS	75	26	48	184.33
Total des Produits financiers	75	26	48	184.33
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	9 244	9 044	200	2.21
66110000 INTERETS SUR EMPRUNT	582	603	-20	-3.38
66160000 AGIOS ET INTERETS BANCAIRES	3 318	3 893	-575	-14.78
66500000 ESCOMPTE ACCORDES	5 343	4 548	795	17.48
Total des Charges financières	9 244	9 044	200	2.21
Résultat financier	-9 169	-9 018	-151	-1.68
Résultat courant avant impôts	-20 166	-42 491	22 326	52.54
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	17	7 893	-7 876	-99.79
77180000 PROD. EXCEPTIONNELS	17	7 893	-7 876	-99.79
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		3 427	-3 427	-100.00
77520000 PDT CESSION ELEMENTS CORPOREL		3 427	-3 427	NS
Total des Produits exceptionnels	17	11 320	-11 303	-99.85
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		4 229	-4 229	-100.00
67500000 VALEURS COMPT.ELEM.ACTIF CEDES		4 229	-4 229	NS
Total des Charges exceptionnelles		4 229	-4 229	-100.00
Résultat exceptionnel	17	7 091	-7 075	-99.77
Total des produits	1 119 336	937 046	182 290	19.45
Total des charges	1 139 485	972 446	167 039	17.18
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	-20 149	-35 400	15 251	43.08

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	1 110 647	100.00	912 824	100.00	197 822	21.67
+ Ventes de marchandises			2 910	100.00	-2 910	-100.00
- Coût d'achat des marchandises vendues			2 910	100.00	-2 910	-100.00
Marge commerciale						
+ Production vendue	1 074 255	96.72	901 685	99.10	172 571	19.14
+ Production stockée ou déstockage	-106	-0.01	6 170	0.68	-6 276	-101.71
+ Production immobilisée	36 497	3.29	2 060	0.23	34 437	NS
Production de l'exercice	1 110 647	100.00	909 915	100.00	200 732	22.06
- Matières premières, approvisionnements consommés	11 694	1.05	12 172	1.34	-478	-3.93
- Sous traitance directe	28 946	2.61	2 128	0.23	26 818	NS
Marge brute de production	1 070 007	96.34	895 615	98.43	174 393	19.47
Marge brute globale	1 070 007	96.34	895 615	98.11	174 393	19.47
- Autres achats + charges externes	693 815	62.47	466 755	51.13	227 060	48.65
Valeur ajoutée	376 192	33.87	428 859	46.98	-52 668	-12.28
+ Subventions d'exploitation			4 828	0.53	-4 828	-100.00
- Impôts, taxes et versements assimilés	17 308	1.56	24 133	2.64	-6 825	-28.28
- Salaires du personnel	283 881	25.56	347 274	38.04	-63 393	-18.25
- Charges sociales du personnel	58 960	5.31	70 615	7.74	-11 655	-16.51
Excédent brut d'exploitation	16 043	1.44	-8 334	-0.91	24 377	292.49
+ Autres produits de gestion courante	12		12		-0	-3.36
- Autres charges de gestion courante	6 157	0.55	4 453	0.49	1 704	38.27
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	8 586	0.77	8 036	0.88	551	6.85
- Dotations aux amortissements	29 481	2.65	28 734	3.15	746	2.60
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	-10 997	-0.99	-33 474	-3.67	22 477	67.15
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	75	0.01	26		48	184.33
- Charges financières	9 244	0.83	9 044	0.99	200	2.21
Résultat courant	-20 166	-1.82	-42 491	-4.65	22 326	52.54
+ Produits exceptionnels	17		11 320	1.24	-11 303	-99.85
- Charges exceptionnelles			4 229	0.46	-4 229	-100.00
Résultat exceptionnel	17		7 091	0.78	-7 075	-99.77
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	-20 149	-1.81	-35 400	-3.88	15 251	43.08

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL AXEIS 42
Z.I. LES LOGES
12 ALLEE DE L'ARTISANAT
42340 VEAUCHE

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	624 648 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	1 074 255 Euros
- Résultat net comptable,	(20 149) Euros

Fait à LIMONEST
Le 08/06/2020

Adeline ARNOUX

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés

L'an deux mille vingt et le 17 juillet à neuf heures.

L'Associé unique de la S.A.R.L. AXEIS 42, au capital de cent quatre-vingt-neuf mille (189.000) Euros divisés en mille huit cent quatre-vingt-dix (1890) parts sociales, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le n° 518 933 494, dont le siège social est à Z.I. – Les Loges – 12, Allée de l'Artisanat, à VEAUCHE (42340), s'est réuni audit siège sur convocation qui leur a été remise individuellement en main propre contre décharge par la Présidence.

La Présidence stipule que, assurée de la présence de la S.A.S. AXEIS Groupe, à l'Assemblée Générale Ordinaire organisée le 17 juillet 2020, elle s'est dispensée de la convoquer par lettre recommandée avec avis de réception, ce de quoi l'Associé, présent ce jour, lui donne acte et atteste.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yannick POUILLEY, Gérant de la S.A.R.L. AXEIS 42.

SONT PRESENTS

La S.A.S. AXEIS Groupe, propriétaire de 1890 parts sociales de la S.A.R.L. AXEIS 42 et sise Z.I. Lieudit Crapier, Chemin des Epinettes à SAINT-SORLIN EN BUGÉY (01150), représentée par son Président, Monsieur Florian AROT,

Monsieur Florian AROT, Gérant de la S.A.R.L. AXEIS 42 et demeurant Rue de l'Eglise à MONTAGNIEU (01470),

Monsieur Yannick POUILLEY, Gérant de la S.A.R.L. AXEIS 42 et demeurant 1605, Route de Montlouvier à DIZIMIEU (38460),

Soit au total un (1) Associé présent, totalisant mille huit cent quatre-vingt-dix (1890) parts sociales.

Le Président constate que l'Assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que, conformément aux modalités prévues par l'Article 12 des Statuts de la S.A.R.L. AXEIS 42, mis à jour le 31 juillet 2012, l'ordre du jour exposé sur les convocations remises aux Associés est le suivant :

- 1. Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.*
- 2. Affectation du résultat de l'exercice 2019.*
- 3. Pouvoir donné au Président de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour accomplir les formalités requises par la Loi.*

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Copies des Convocations transmises à l'Associé unique,*
- Bilan, Compte de Résultat, Annexes et Liasse Fiscale de l'exercice 2019;*

Le Président déclare que les documents requis ont été remis en main propre à l'Associé unique au moins quinze jours avant la date de la présente Assemblée et que celui-ci a pu exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. L'Associé présent lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

Première résolution : Approbation des Comptes

L'Associé, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat, des annexes et de la liasse fiscale des comptes arrêtés le 31 décembre 2019, donne son agrément et approuve les comptes de la S.A.R.L. AXEIS 42 sur l'exercice 2019, clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Affectation du Résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire constate une perte de l'exercice à hauteur de 20 149 euros et déclare que le montant de 20 149 euros (vingt mille cent quarante-neuf euros) sera inscrit en report à nouveau.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend également acte du fait qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue depuis la création de l'être moral.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Pouvoir

L'Associé donne tous pouvoirs à Monsieur Florian AROT pour accomplir les formalités requises par la Loi.

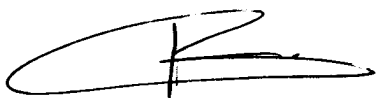
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par la Présidence et l'Associé présent.

Procès-Verbal de 2 pages, fait à Veauche, au siège social de la S.A.R.L. AXEIS 42, le 17 juillet 2020, en quatre (4) exemplaires, dont un (1) exemplaire remis à l'Associé unique.

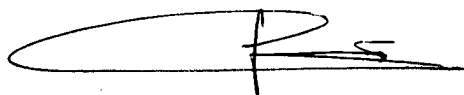
Le Gérant,
Monsieur Florian AROT



Le Président, Gérant,
Monsieur Yannick POUILLEY



Pour l'Associé, la S.A.S. AXEIS Groupe,
Son Président,
Monsieur Florian AROT



Rapport de Gestion de l'exercice 2019 de la S.A.R.L. AXEIS 42

*S.A.R.L. AXEIS 42, Société à Responsabilité Limitée au capital de 189.000 euros
Siège social : Z.I. Les Loges – 12, Allée de l'Artisanat - 42340 - VEAUCHE
Enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le n°518 933 494*

Rapport de gestion sur l'exercice courant du 01/01/2019 au 31/12/2019

I.) ACTIVITE DE LA SOCIETE

1° Activité au cours de l'exercice écoulé

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Chiffre d'Affaires d'AXEIS 42 s'est élevé à 1.074.255 €, contre 904.594 € lors de l'exercice précédent. Le carnet de commande a été plus fourni en 2019.

La société enregistre une perte de 20 149 € (vingt mille cent quarante-neuf euros) et cela pour plusieurs raisons.

Les charges d'exploitation ont encore connu une augmentation cette année en valeur et en ratio.

Notre rentabilité est à la baisse dû au recours à l'intérim très important. Le mix produit peut aussi expliquer le manque de marge et donc de résultat.

2° Evènements survenus depuis la clôture du dernier exercice

Un travail sur la rentabilité a été entamé avec les interventions de S.Ducolomb. Le fonctionnement global de l'entreprise va être pérennisé.

En parallèle démarrage de la mise en place d'un processus d'amélioration continue, système 5S.

Un contrôle des temps de production va être entrepris maintenant que les conditions de travail sont optimales.

Ensuite un travail d'étude des nomenclatures des produits finis pourra être fait pour contrôler les prix de vente et faire des hausses si nécessaires.

Un recalcul des prix de vente du transport afin d'en maîtriser le poids sur la marge est en cours.

Evolution prévisible de l'activité

Dans le secteur d'activité du seul client d'AXEIS 42 le marché est en croissance et ce client poursuit, sa politique de promotion, notamment sur des produits d'appel pour une clientèle non équipée.

3° Dépenses non déductibles

Sur l'exercice 2019, la Société n'a engagé aucune dépense non déductible visée à l'article 223 quater du code général des impôts.

II.) DIVIDENDES VERSES

Le résultat étant déficitaire, celui-ci sera affecté en report à nouveau. Conformément aux décisions de l'actionnaire sur le plan pluriannuel, il n'est donc pas envisagé de distribution de dividendes.

III.) FILIALES ET PARTICIPATIONS

1° Activité des filiales et des sociétés contrôlées

La Société AXEIS 42 ne contrôle aucune autre société.

2° Prises de participations

La Société AXEIS 42 n'a pas pris de participations dans d'autres sociétés.

3° Cession de participations croisées

La Société AXEIS 42 ne détient pas de participations croisées.

IV.) COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été tenus en appliquant la réglementation en vigueur. Les règles de présentations et d'évaluation sont identiques à celles appliquées lors des exercices précédents.

V.) AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat sera intégralement affecté en report à nouveau.

Rapport de Gestion de l'exercice 2019, établi le 17 Juillet 2020, à Veauche.

La gérance
Yannick POUILLEY

